

Séance du 07 Octobre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FONCIER** – Acquisition à titre gratuit auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques de parcelles sises rue des Montagnards et avenue Vital Biraben.

Dans le cadre des compétences dévolues au Département, ce dernier va acquérir les terrains d'assiette du collège Marracq.

En marge de cette transaction, il est opportun que la Ville de Bayonne procède à l'acquisition à titre gratuit auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques, des parcelles cadastrées BV 155, rue des Montagnards et BV 156 et 157 avenue Vital Biraben (524 m² au total) qui seront détachées de l'ensemble immobilier du collège.

Cette cession, grâce à l'élargissement des deux rues bordant le collège, permettra d'améliorer la sécurité et de faciliter la desserte du collège par les bus scolaires.

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de la transaction avec le Département des Pyrénées-Atlantiques dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.